



Commune de SANDILLON

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 mai 2022

Séance ouverte à 20 heures 00

Présents :

Mmes et MM. BISSONNIER, BONJEAN, BRIMBOEUF, CHARRIER, CROISSET, DELPLANQUE, DUBOIS, GOYER, HERY, JUTEAU, LAURENT, LE BON, MALBO, MÊME, POIGNARD, ROLAND, TAFFOUREAU, TAUZI, THENAISE, WEBER.

Absents excusés :

Mme BENOIST, pouvoir à M. DUBOIS
M. DOS SANTOS, pouvoir à Mme BONJEAN
M. LEFRANCOIS, pouvoir à Mme TAUZI (arrivée à 20h10)
Mme RAVELEAU, pouvoir à Mme ROLAND

Absents non excusés :

Mme LARDENNOIS
M. VENON

A l'unanimité, Madame TAUZI a été désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

1) Adoption du PV du 8 avril 2022

Remarque : néant

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2) Droit de préemption urbain - Déclarations d'intention d'aliéner

Sur exposé des déclarations d'intention d'aliéner, le Conseil décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les DIA n° 9 à 15.

Adopté à l'unanimité.

3) Garantie d'emprunt - Valloire Habitat - Projet Clos Finet - Construction de 32 logements locatifs sociaux

La SA HLM Valloire Habitat sollicite la garantie financière de la commune de Sandillon à hauteur de 50% d'un prêt d'un montant total de 2 889 000,00 euros, souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 32 logements locatifs sociaux situés rue des Sternes à Sandillon. Il se décompose en cinq lignes, de la façon suivante :

- PLAI d'un montant de 485 000 €,
- PLAI foncier d'un montant de 245 000 €,
- PLUS d'un montant de 1 162 000 €,
- PLUS foncier d'un montant de 517 000 €,
- Prêt Booster taux fixe - soutien à la production d'un montant de 480 000 €.

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées dans le contrat de prêt.

Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 889 000 euros souscrit par Valloire Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat du prêt n° 132799, constitué de 5 lignes de prêt,
- **DECIDE** d'accorder la garantie de la collectivité à hauteur de la somme en principal d'un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (1 444 500 €) augmentée des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération,
- **DIT** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- **DIT** que sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- **DIT** s'engager pendant toute la durée résiduelle du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Arrivée de M. LEFRANCOIS à 20h10.

Adopté à l'unanimité, moins une abstention (Monsieur Laurent)

SOLIDARITES, COHESION SOCIALE

4) Convention avec le Département du Loiret régissant les modalités de fonctionnement de l'espace services publics itinérant

Afin de contribuer au maintien de la présence de services publics de qualité au plus près des citoyens et de contribuer à leur inclusion numérique, le Département a décidé de créer et exploiter un « Espace Services Publics », itinérant sur les 20 communes qui composent le territoire de la Communauté de communes des Loges. Ce service a été labellisé France services le 1^{er} janvier 2022.

Ce service dessert les 20 communes concernées selon un schéma d'itinérance défini conjointement avec chaque commune, qui pourra être réévalué en fonction du bilan établi après une première période d'exploitation.

La convention, en annexe, est consentie pour une durée de trois ans et elle peut être reconduite tacitement, à échéance, pour une durée identique.

Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les termes de la convention établie entre le Département du Loiret et la commune de Sandillon,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

5) Participation aux frais de scolarité - Ecole d'Orléans

En application de l'article 212-8 du code de l'Education relatif à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques, la commune d'Orléans a adressé un mémoire des sommes dues pour les frais de scolarité d'un enfant sandillonnais fréquentant un de leur établissement.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les frais de fonctionnement par élève s'élèvent à 722,52 €.

Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le montant de la participation communale pour charges de fonctionnement des écoles publiques à hauteur de 722,52 €,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au paiement des sommes dues à la commune d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

6) Participation aux frais de scolarité en classe ULIS

Sur demande de la commune de Saint-Cyr-en-Val, le Conseil est appelé à se prononcer sur la participation aux frais de scolarisation d'un élève sandillonais en classe ULIS. La commune ne disposant pas de classe ULIS, les enfants sandillonais sont dès lors scolarisés à Saint-Cyr-en-Val. Cette commune limitrophe précise que le montant s'élève à 722, 52 € pour l'enfant concerné.

Sur cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la participation financière de la commune à verser à Saint-Cyr-en-Val pour la scolarisation d'un enfant sandillonais en classe ULIS à hauteur de 722, 52 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Prochaines visites de quartiers :
 - o Mardi 14 juin : quartier ouest ;
 - o Jeudi 16 juin : quartier sud ;
 - o Mardi 28 juin : quartier nord ;
 - o Jeudi 30 juin : quartier est.

ACTUALITES DES COMMISSIONS

Activités économiques

- Retour sur le marché du Gâtinais et du Pithiverais du dimanche 8 mai avec la mise en valeur des producteurs locaux ;
- Présence d'un food-truck Kebab les mardis midi jusqu'à 19h sur la place du 11 novembre.

Aménagements, sécurité, développement durable

- Travaux aménagement rue Verte : le chantier démarrera le 16 mai ;
- Les travaux de marquage de l'axe de chaussée rue d'Allou et route d'Orléans ont été réalisés. Des riverains ont manifesté leur satisfaction sur l'efficacité ;
- L'étude du réseau d'eau potable avance. Une restitution est prévue pour fin septembre 2022 par le cabinet d'étude. Des analyses d'eau pour recherche de CVM vont être réalisées sur des tronçons de réseau à risque. Une étude d'interconnexion avec des communes riveraines est en cours ainsi que le raccordement des écarts est aussi réalisé.
- Problèmes de microcoupures et coupures du réseau électrique sur Sandillon les 8 et 9 mai (rues de Champmarcou, Gratteloup, Champcrapaud, des Allots, de Savigny, route de Férolles...) et sur les communes de Férolles et Jargeau. Une liaison posait un problème au niveau d'un poteau. La panne a été réparée dans l'après-midi du lundi 9 mai. Enedis a vérifié les lignes avec un drone. De nouvelles coupures ont eu lieu le 10 mai après-midi. Une relance a été faite auprès d'Enedis.
- Prochaine commission : 22 juin à 20h.

Communication, culture, événementiel

- Première édition de Sandi'défis : 16 équipes ont participé ; retours positifs des participants et des associations ;
- Cérémonie du Maquis de Samatha : 26 juin 2022 ;
- Prochaine commission : 2 juin à 19h.

Education, enfance, jeunesse

- Mise en place d'un nouveau portail famille à la rentrée prochaine.

Finances, marchés publics

- Seconde édition du budget participatif : fin du dépôt des projets le 13 mai.

Solidarités, cohésion sociale

- Prochaine réunion du CCAS : 16 mai à 18h



La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance,



Marie TAUZI

Le Maire,



Pascal JUTEAU